

OBJET :
**Approbation du budget
primitif 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le cinq décembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,
Dan LERT,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	13
Représentés par mandat	8
Absents	10

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Grégoire De la RONCIÈRE,
Bélaïde BEDREDDINE,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
François-Marie DIDIER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à François VAUGLIN
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Chantal DURAND donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité syndical le projet de budget primitif de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2024, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du syndicat.

Pour rappel, Seine Grands Lacs changera de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024. Ainsi ce budget ne vous est plus présenté selon la nomenclature M52 mais selon la nouvelle nomenclature, la M57.

Conformément à la loi du 16 juillet 2015 relative à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 15 novembre 2023, sur la base du rapport d'orientations budgétaires. Le budget présenté ci-après est conforme aux éléments structurants qui ont été débattus et en constitue une déclinaison concrète. Il est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement	23 836 747,00 €
Section d'investissement	77 710 800,00 €
Total BP 2024	101 547 547,00 €

Cela représente une hausse de la masse budgétaire de 8% par rapport au budget primitif 2023 avec une hausse de la section de fonctionnement de l'ordre de +1,5 M€ et de la section d'investissement de +6,5 M€. Ainsi, le budget primitif global 2024 serait de **101,5 M€** contre 93,5 M€ l'année dernière.

Ce budget se singularise par le fait que c'est le deuxième qui est proposé avec une section d'investissement aussi importante : 77 710 800 € en 2024, ce qui est en légère hausse par rapport à 2023 voté à 71 234 500 €, et très nettement au-dessus des années antérieures : 51 313 050 € en 2022 et 27 712 902 € en 2021. Cela résulte principalement de la conjonction de deux facteurs : l'activité sur le chantier de la Bassée qui sera encore très forte tout au long de l'année et le début de chantier d'envergure sur les ouvrages existants, avec notamment le début des travaux de confortement de la Digue de la Morge sur le lac d'Orient.

En parallèle, la section de fonctionnement subit l'impact de plusieurs facteurs : l'entrée en vigueur de mesures gouvernementales relatives à la revalorisation des rémunérations dans la fonction publique mais aussi une très forte hausse des charges financières liées à un recours accru à l'emprunt, l'entrée en fonctionnement du casier pilote de la Bassée, et la maturité des différentes démarches de Programme d'actions de prévention des inondations.

Ainsi, les principales orientations pour Seine Grands Lacs pour 2024 sont les suivantes :

- La **livraison du chantier Seine Bassée** avec une mise en eau test prévue avant la fin de l'année 2024 ;
- Le **lancement d'un chantier d'envergure de rénovation et confortement du parement de la digue de la Morge**, en parallèle de la poursuite des autres travaux d'entretien des ouvrages existants ;
- L'accompagnement des porteurs de projet dans les **travaux de protection, restauration ou création de zones d'expansion de crue**, priorité de l'établissement pour compléter les dispositifs de protection existants ;
- L'**amélioration de la connaissance des effets du changement climatique** pour anticiper et adapter l'exploitation des ouvrages en prenant appui notamment sur le développement de nouveaux outils de modélisation et de prévision ;

- La **conduite des actions portées par Seine Grands Lacs dans le cadre des PAPI**, et en particulier le lancement de celles inscrites dans le PAPI de la Seine et de la Marne francilienne n°2 suite à sa labellisation, ainsi que l’animation de l’ensemble des maîtres d’ouvrage ;
- La poursuite d’une **politique de communication volontariste** afin de valoriser nos actions, non seulement auprès des décideurs mais aussi auprès du grand public, bénéficiaire final de nos actions.

Pour réaliser ces projets, Seine Grands Lacs prend appui sur deux recettes de fonctionnement essentielles : la redevance pour service rendu par le soutien d’étiage et les contributions statutaires de ses membres.

La **redevance pour soutien d’étiage** n’est pas une fiscalité propre et n’est absolument pas dynamique. Son montant est directement lié au coût du service rendu et est estimé pour 2024 à **9,9 M€**.

Aussi, ce sont avant tout les **contributions de ses membres** qui permettent de soutenir les ambitions de Seine Grands Lacs et d’avoir l’effet levier indispensable à la poursuite des investissements dont les ouvrages existants ont besoin. Aussi, après une diminution de 30% entre 2013 et 2019, passant de plus de 13M€ à 9M€, une nouvelle hausse s’avère-t-elle indispensable. Conformément à ce qui avait été annoncé lors du vote du budget primitif 2023, il s’agit d’atteindre une recette de 12 M€ répartie comme suit :

	Base de calcul	Nombre de sièges depuis 2021	2023	2024 (montant acté en 2022 pour 2024)	Evolution 2023-2024	Evolution 2023-2024
PARIS	nb de sièges	6	2 230 117,62 €	2 383 312,15 €	153 194,54 €	6,87%
HAUTS-DE-SEINE	nb de sièges	3	1 115 058,81 €	1 191 656,08 €	76 597,27 €	6,87%
SEINE-SAINT-DENIS	nb de sièges	4	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	204 259,38 €	12,86%
VAL-DE-MARNE	nb de sièges	4	1 588 874,77 €	1 793 134,15 €	204 259,38 €	12,86%
MGP	nb de sièges	9	3 804 760,04 €	4 492 216,46 €	687 456,42 €	18,07%
TCM	population	2	172 900,00 €	172 900,00 €	- €	0,00%
CA ST DIZIER DER ET BLAISE	population	1	56 395,00 €	56 395,00 €	- €	0,00%
CA MEAUX	population	1	107 252,00 €	107 252,00 €	- €	0,00%
REGION GRAND EST	forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL			10 674 233,00 €	12 000 000,00 €	1 325 767,00 €	12,42%

Par ailleurs, Seine Grands Lacs poursuit un travail continu de recherche de **financements extérieurs**, via les subventions en soutien à des actions spécifiques, mais aussi au travers de ses recettes de patrimoine (optimisation de la gestion forestière, renégociations des redevances dues par EDF sur deux usines hydroélectriques), du fonds de compensation pour la TVA... Cette année, il est inscrit 1,05M€ de subvention en fonctionnement, et près de 44,9M€ en investissement, afin de financer une part importante des travaux engagés.

Pour précision, en ce qui concerne le chantier de la Bassée, le projet est financé à 80% (50% par l’Etat et 30% par la Métropole du Grand Paris) et la part d’autofinancement du projet est couverte par des emprunts dont les fonds ont été appelés au cours de l’année 2023. Une négociation est en cours avec les deux financeurs de ce projet afin de sécuriser la couverture des surcoûts du chantier. Une part prudentielle de ces nouveaux apports a été inscrite dès le budget primitif et le montant de ces subventions sera ajusté au travers du budget supplémentaire lorsque ces négociations auront abouti.

Enfin, le budget sera équilibré par un **emprunt de 18M€**, encore permis par une capacité de désendettement de 8 ans mais ce qui amènerait celle-ci à près de 12 ans fin 2024, ce qui correspond à un premier seuil d’alerte. En outre, pour assurer les décalages entre les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux et la perception des subventions, l’établissement renouvellera sa ligne de trésorerie, plafonnée à 10 M€.

Les propositions budgétaires sont détaillées ci-après.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La masse globale des dépenses de fonctionnement de Seine Grands Lacs s'établit à **23,83 M€** (contre 22,25M€ au BP 2023) dont **17,6 M€ de dépenses réelles** (contre 15,13 M€ en 2023).

Le travail sur les **mesures d'économie** se poursuit et la réflexion en interne autour des leviers possibles reste très active. Le bilan carbone de l'établissement réalisé fin 2023 a mis en évidence une **baisse sensible de 29% de ses émissions** de l'ordre de 517 tonnes équivalent CO2 résultant de la mise en œuvre du plan d'action de transition énergétique sur ses activités courantes (1253 tonnes équivalent CO2 en 2022 contre 1770 en 2015). Un groupe de travail est à l'œuvre pour faire de nouvelles propositions pour aller encore plus loin et un rapport complet sur ce sujet vous sera soumis début 2024.

Néanmoins, ce travail de rationalisation des dépenses est contraint par la **hausse de plusieurs postes de dépenses**, notamment la très forte hausse des charges financières de l'établissement liée à un recours accru à l'emprunt mais aussi à la hausse des taux d'intérêt, le coût des fluides et les mesures de revalorisation des salaires de la fonction publique. En outre, les dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse du fait de la fin des travaux et de la mise en service du site pilote de la Bassée, de la dynamique des PAPI et du lancement des actions du PAPI SMF n°2 et des actions volontaristes en termes d'accompagnement pour les zones d'expansion de crue et déploiement d'actions de communication tant externes qu'internes.

Au global, les charges à caractère général (chapitre 011) sont présentées à hauteur de 6 M€, avec en détail :

- 1,49 M€ seront consacrés aux divers frais de fonctionnement, d'entretien, de réparations, matériels et petits équipements de la direction des aménagements hydrauliques, dont 600 K€ pour le carburant, l'énergie et l'électricité ;
- 1,54 M€ seront nécessaires pour les dépenses relatives au siège parisien (1,24M€, en intégrant 860 000€ de loyer, la provision pour charges 2024 de 288 K€ et une régularisation de charges de 2021 de 100K€), pour les assurances (141 K€), pour les cotisations (43,5K€), pour les frais d'honoraires et de conseil (20,5 K€), aux frais de déplacement, représentation et de réception (56 K€), et à divers frais de gestion (affranchissement, petit matériel...);
- 756 K€ seront dédiés aux opérations d'animation du territoire et aux actions de sensibilisation en lien avec les 6 PAPI portés par Seine Grands Lacs ;
- 589,5 K€ seront nécessaires aux charges en lien avec les systèmes d'information (maintenance, abonnements, télécommunications...);
- 500 K€ seront cette année nécessaires aux frais de fonctionnement en lien avec le site pilote de la Bassée, dont 155 K€ en frais d'énergie et d'électricité pour la mise en eau et 260 K€ en frais d'actes et d'honoraires en lien avec la gestion du foncier et des conventions d'indemnités ;
- 265 K€ seront nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- 224,5 K€ seront dédiés à la formation des agents, à l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre de la feuille de route et aux insertions nécessaires à la publication des vacances de poste ;
- 230 K€ seront consacrés aux affaires domaniales, dont 225K€ pour le paiement des taxes foncières ;
- 164,2 K€ seront nécessaires pour les frais d'administration générale et les frais d'accompagnement (AMO finances, facilitateur clauses sociales, gestion des archives...);
- 157 K€ seront dédiés à la gestion des forêts et aux actions de préservation de la biodiversité ;
- 89,5 K€ seront nécessaires pour l'hydrologie et l'hydrométrie.

Au chapitre 12, **les charges de personnel connaîtront en 2024 une hausse encore assez substantielle et représenteront 9,32M€**, ce qui représente une hausse de 4,5% par rapport au BP2023. L'entrée en vigueur des mesures gouvernementales relatives au pouvoir d'achat représente en effet un surcoût de 167 K€, qui vient s'ajouter aux créations de poste nécessaires pour renforcer différents pans de l'activité de Seine Grands Lacs.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) évoluent également à la hausse (+42,17%) pour atteindre 616,6K€. Le montant des subventions « classiques » est en légère baisse à 184,5 K€, contre 200 K€ en 2023. En revanche, sont en très nette hausse les crédits dévolus aux partenariats financiers au titre des zones d'expansion de crue inscrits en section de fonctionnement ; ils atteindront en 2024 400 K€, contre 200 K€ l'an dernier. L'enveloppe dévolue aux indemnités des élus est en revanche stable.

La plus forte hausse des dépenses de fonctionnement concernera en 2024 **les frais financiers (+142% au chapitre 66) pour atteindre un montant de 1,34 M€.** En effet, il a été nécessaire de mobiliser plusieurs emprunts en 2023. L'appel de fonds correspondant au prêt qui avait été souscrit auprès de la Banque des Territoires pour le chantier du site pilote de la Bassée a été fait à hauteur de 11,4 M€, un prêt de 10 M€ pour les investissements courants a été souscrit auprès de la BRED, un écoprêt de 2,7 M€ a été souscrit auprès de la Banque des territoires pour la rénovation énergétique du lieu d'appel de Mathaux et un dernier prêt de 8 M€ est en cours d'attribution pour finir l'exercice budgétaire. Ces différents prêts, dans un contexte de hausse des taux d'intérêts génèrent une hausse incompressible des frais financiers.

Il est inscrit au chapitre 67 une somme minimale pour les charges exceptionnelles de 1000€.

Enfin, au chapitre 68 est inscrit pour la 3^e année consécutive, une **provision pour charge de 300 000 €** pour les indemnités aux propriétaires et usagers à la suite de la mise en eau du site pilote prévue fin 2024 et qui générera donc des décaissements dès 2025. Au total, 900 000€ ont été provisionnés entre 2022 et 2024.

Les opérations d'ordre

Les amortissements (chapitre 042) seront en hausse de 4% par rapport à 2023 pour atteindre 1,875 M€. Toutefois, ce montant est provisoire, en attendant les réalisations de la fin d'année 2023 et les actualisations qui seront nécessaires en 2023 en raison de l'application du principe du prorata temporis dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57. Cette dépense de fonctionnement s'équilibre au global par son équivalent en recette d'investissement.

Le financement de la section d'investissement

Cette année, **le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne sera que de 4,35M€**, en réduction de près de 660K€ par rapport à 2023. En effet, on constate une hausse des dépenses qui n'est pas compensée par une hausse suffisante des recettes de fonctionnement.

DEPENSES	
Dépenses réelles	17 602 210,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 013 500,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	9 326 060,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	616 650,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 345 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 68 - Provisions	300 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 875 000,00 €
Chapitre 042 - Amortissements	1 875 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	4 359 537,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 836 747,00 €

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 23,83 contre 22,52M€ l'an passé.

La principale recette de fonctionnement reste issue des contributions des membres avec un **montant global de contributions porté cette année à 12 M€**, contre 10,67 M€ en 2023.

Vient ensuite la **redevance pour service rendu de soutien d'étiage qui sera en 2024 de 9,9M€**. Le taux provisoire au titre des prélèvements 2023 est de 2,01 c€ par m³ prélevé en période de soutien d'étiage, le détail du calcul de ce taux étant présenté dans une délibération dédiée.

Cumulées, ces deux principales recettes représentent 92% des recettes de fonctionnement de l'établissement.

Les **recettes du patrimoine** (chapitre 70) sont en hausse cette année à hauteur de 481,5 K€, contre 363 K€ en 2023, dont 300 K€ de coupe de bois, 61 500K€ en lien avec les redevance d'occupation du domaine et 120 K€ de droit de pêche et de chasse.

À cela s'ajoutent (chapitre 75), 75 K€ liés aux baux de location et sous-location des immeubles de Troyes et Paris et 100 K€ liés aux recettes de personnel (de type remboursement de l'assurance statutaire).

Les **recettes liées à l'hydroélectricité** (chapitre 74) sont quant à elle être portées à **214 K€** suite aux renégociations des conventions avec EDF pour les usines hydroélectriques de la Morge (lac d'Orient) et de Pannecière, soit **une hausse de l'ordre de 120 k€ par an**.

En termes de **subventions**, il est attendu cette année **1,05 M€**, du fait des aides perçues dans le cadre des actions liées aux PAPI actuellement portés par l'établissement, avec en particulier le financement des postes d'animateur PAPI, d'ingénierie ZEC et de la cellule d'accompagnement. Ce montant intègre également une avance qui sera sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du démarrage des actions du PAPI SMF 2.

Enfin, le **FCTVA de fonctionnement** devrait rapporter cette année 4 K€.

RECETTES	
Recettes réelles	23 836 747,00 €
Chapitre 70 - Produits des services	10 392 747,00 €
<i>dont redevance soutien d'étiage</i>	<i>9 911 247,00 €</i>
Chapitre 74 - Dotations et participations	13 268 000,00 €
<i>dont contributions des membres</i>	<i>12 000 000,00 €</i>
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	175 000,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 836 747,00 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont cadrées par le plan pluriannuel d'investissement. Elles confirment la priorité donnée à la réalisation des travaux du site pilote de La Bassée mais aussi au maintien du bon état et à la modernisation des ouvrages existants, avec notamment le lancement des travaux de confortement de la digue de la Morge. En outre, la consolidation des systèmes d'information et le

développement des outils d'aide à l'exploitation des lacs (hydrologies) sont des axes essentiels. Ce PPI (2023-2026) est constitué au total d'une soixantaine d'opérations et son actualisation vous est présentée au travers d'une délibération dédiée. Ce PPI permet de disposer d'autorisations de programmes, qui facilitent la gestion des investissements pluriannuels et apportent une certaine fongibilité des crédits et donc une gestion améliorée des dépenses.

Concernant les crédits de paiement pour 2024, **les dépenses d'équipement sont de 75,5 M€**, auxquels il faut ajouter le remboursement du capital des emprunts pour 1,78 M€ et les subventions d'équipement versées pour 402 K€, ce qui porte la section d'investissement à un total de 77,7 M€.

Les crédits inscrits en 2024 sont pour la 2^e année consécutive très conséquents puisque l'on cumule des inscriptions budgétaires pour **le chantier de la Bassée à hauteur de 57,95 M€** (soit +2,85 M€ par rapport à 2023) et **un budget de 15,27 M€ pour l'entretien et la réhabilitation des ouvrages** existants avec notamment l'entrée en phase opérationnelle des travaux de confortement de la digue de la Morge.

Ainsi hors Bassée, **le budget d'investissement « courant » est de 17,57 M€**, contre 13,89 M€ en 2023.

DEPENSES	
Dépenses réelles	77 710 800,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	6 048 400,00 €
<i>dont études Bassée</i>	3 324 400,00 €
<i>dont études ouvrages</i>	402 500,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	402 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	4 481 900,00 €
<i>dont foncier Bassée</i>	1 349 000,00 €
<i>dont travaux ouvrages</i>	2 470 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	64 997 000,00 €
<i>dont travaux site Bassée</i>	53 277 000,00 €
<i>dont travaux ouvrages</i>	11 720 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 781 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	77 710 800,00 €

Les travaux du site pilote de La Bassée

Les travaux sur le site pilote de La Bassée battent leur plein et les travaux de génie civil devraient être terminés en février 2024 (digues, station de pompage). Le second œuvre, l'installation des équipements seront réalisés jusqu'en juillet 2024, puis les travaux de finition et les opérations de réception seront menés jusque début 2025. Une mise en eau test devrait être réalisée en fin d'année 2024 afin de valider le bon fonctionnement de l'ouvrage et d'ajuster les finitions. En parallèle, les travaux de génie écologique, mesures compensatoires et plantations seront effectués entre mai et novembre 2024.

Le montant total des crédits alloués au projet en 2024 est de **57,95 M€**, ce qui intègre 3,32M€ pour les études, 1,35 M€ pour le foncier et 53,27 M€ pour les travaux.

Ce montant de crédits de paiement est nettement supérieur (+15,96 M€) au montant qui était prévu dans le Plan pluriannuel d'investissement tel que révisé en juin 2023. Cela va donc impliquer une révision du montant de l'autorisation de programme, tel que proposé dans la délibération dédiée.

L'entretien et la réhabilitation des ouvrages

La gestion des quatre lacs-réservoirs, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, représente la part la plus importante des dépenses avec un budget de **15,27 M€** en 2024 (contre **11,8 M€** en 2023, soit **+3,47M€**), représentant près de 87 % du PPI courant 2024. Ainsi, après une année 2023 de transition et préparation, 2024 verra le lancement de travaux d'envergure pour la période 2024-2028.

L'opération de **rénovation et confortement du parement de la digue de la Morge** (Seine) représentera près de la moitié de ce budget. Les travaux dont le montant global est de 30 M€ seront entrepris pour une durée de 4 ans. Ils sont financés dans le cadre du PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure, à hauteur de 52 %. En 2024, 7 M€ devraient être dépensés, ainsi que 100 K€ pour les frais de maîtrise d'œuvre externe. La consultation pour ce marché de travaux sera lancée prochainement.

En dehors de cette opération d'ampleur, les principales opérations spécifiques prévues sont notamment :

- Travaux de reconstruction du pont du ravin du chêne (Pannecière) : **1,2 M€**
- Travaux de continuité écologique sur la Blaise (passe à poissons) : **1 M€**
- Fin des travaux de remplacement des stations hydrométriques : **500 K€**
- Rénovation du pont de la RD81 (Seine) : **350 K€**
- Rénovation de l'atelier de Pannecière : **100 K€**
- Travaux courants d'entretien et réparation des ouvrages (marché public pluriannuel) et dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité : **1,3 M€**

Côté études, **200 K €** seront consacrés aux études réglementaires pour le service sécurité, **150 K€** pour les diagnostics des ouvrages de vantellerie, **170 K€** d'études pour les ouvrages d'art et **100 K€** pour les études en lien avec la continuité écologique.

Enfin, on peut également évoquer **500 K€** qui seront consacrés au renouvellement des matériels, équipements, mobilier, outils techniques, engins et véhicules nécessaires au bon entretien des emprises.

L'hydrologie

Les dépenses relatives à l'**hydrologie** sont inscrites pour un montant global de **725 K€**, en hausse de 75 K€ par rapport à 2023. Ce montant intègre le développement d'outils numériques de modélisation et de prévision (350 K€) ; les études liées à l'exploitation des lacs (200 K€) et aux études socio-économiques, vulnérabilité agricole notamment (150 K€) ; l'acquisition de matériel d'hydrométrie (15 K€) et l'accompagnement juridique dans le cadre de l'hydroélectricité (10 K€).

Le patrimoine et l'environnement

Les inscriptions budgétaires relatives à la **gestion patrimoniale et à la biodiversité** sont à l'heure actuelle estimées à **143 K€**, comprenant 79,5 K€ pour divers travaux sylvicoles (en lien avec la gestion ONF) et 61 K€ consacrés aux plantations, au génie écologique et à diverses études environnementales.

Les systèmes d'information

Les investissements consacrés aux **systèmes d'information** sont en hausse de +112 K€ par rapport à 2023 (+18%) pour atteindre **732 K€**. C'est en particulier la stratégie de **renforcement de la cyber sécurité** qui induit cette hausse. **153 K€** seront dédiées aux dépenses récurrentes : matériel informatique, câblage et téléphonie. Concernant les dépenses spécifiques, l'évolution du socle

technique SI (infrastructures réseaux, serveurs) fera l'objet de **195 K€** de dépenses et la modernisation des outils nécessitera **105 K€** (Microsoft 365, GMAO, infra serveur). Par ailleurs, **149 K€** sont prévus pour le développement du Système d'Information Géographique (SIG). Enfin, **70 K€** seront consacrés au matériel réseau et sécurité et **60 K€** au renouvellement d'un autocom.

L'appui aux territoires

Les investissements en lien avec les PAPI s'accroissent, en lien avec le déploiement des actions du second PAPI de la Seine et de la Marne francilienne. Ainsi, **614 K€** sont prévus contre 471 K€ en 2023. À noter qu'une part de ces crédits correspond en fait à une réinscription de crédits qui étaient prévus en 2023 mais qui n'ont pas pu être mobilisés du fait du décalage de la labellisation du PAPI. Il s'agira d'une part de l'action relative à la représentation des zones inondables au sein d'une interface web qui en facilite l'appropriation pour différents publics et d'autre part de représentation en trois dimensions de ces données, en lien avec des bâtiments remarquables. Les développements d'outils informatiques dédiés et la mise en œuvre des actions de sensibilisation pour le grand public et pour les acteurs professionnels seront aussi proposés. Enfin, deux études seront engagées en 2024 : l'une visant à améliorer le modèle de connaissance de la propagation de la nappe et l'autre vise à mettre à jour les données d'enjeux en Ile-de-France.

Les partenariats en faveur des zones d'expansion des crues

Les crédits budgétaires relatifs à l'enveloppe consacrée au soutien des projets de restauration des zones d'expansion de crue sont estimés à hauteur de **800 K€ en 2024, dont 400 K € inscrits en section d'investissement**.

Sur les 111 projets signalés par nos partenaires, le total des aides affectées à ce jour aux 45 projets ayant d'ores et déjà fait l'objet de convention avec Seine Grands Lacs est de 1 446 864 €.

La communication

En matière de **communication**, le budget d'investissement sera de **95 K€** (contre 133 K€ en 2023). Il comprend notamment **70 K€** pour la rénovation des vitraux de l'église de Champaubert sur le lac Marne (projet à 140 K€ TTC au global), qui est devenu un point d'appui pour le développement des actions à caractère culturel de l'établissement. **25 K€** permettront en outre de réaliser des vidéos et à de mettre en place des bornes numériques.

Les remboursements d'emprunt

Les remboursements des capitaux d'emprunts représenteront en 2024 **1,78 M€**, soit une hausse de 8% par rapport à 2023, qui s'explique, comme précisé plus haut, par la mobilisation de plusieurs emprunts en 2023. Cette prévision pourrait être actualisée en 2024 en fonction des éventuels nouveaux emprunts contractés dans le courant de l'année.

Il est à noter que l'amortissement du capital d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour la Bassée ne débutera qu'en 2026.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont pour 2024 de **71,46 M€**, contre 64,45 M€ en 2023.

Cette hausse de recettes est essentiellement due aux **subventions d'investissement**, qui devraient être à hauteur de **44,9 M€, dont 42 M€ pour la Bassée**.

Comme envisagé lors du débat d'orientations budgétaires, ce montant intègre les subventions déjà attribuées au titre du projet de la Bassée et qui pourront être mobilisées courant 2024 compte tenu des décaissements prévisionnels, à savoir 16,3 M€ de la part de l'État et 10,7 M€ de la part de la MGP.

Il comprend aussi une hypothèse de prise en charge des surcoûts de l'opération sur une base qui pourrait être celle du plan de financement initial, à savoir 50% État, 30% MGP et 20% d'autofinancement. Ainsi sont intégrés aux 42M€ de recettes pour 2024, des montants prudentiels de recettes à hauteur de 9M€ supplémentaires de la part de l'Etat et 6M€ supplémentaires de la part de la MGP.

À noter également que la recherche désormais systématique de subventions permet d'inscrire 2,9 M€ complémentaires pour financer plusieurs opérations de travaux comme la digue de la Morge, la passe à poissons Marne ou les lieux d'appel de Mathaux et Eclaron, et des opérations de sensibilisation au risque inondation menées dans le cadre du PAPI SMF 1 et financées par le FEDER Île-de-France.

Les autres recettes d'investissement sont :

- Le virement de la section de fonctionnement pour 4,3M€
- Le FCTVA pour 8,5M€
- Et les opérations d'ordre pour 1,8M€

Aucune cession patrimoniale n'étant prévue sur l'exercice, l'équilibre de la section d'investissement est obtenu en recourant à un **emprunt d'un montant de 18 M€**, contre 34,81 M€ en 2023.

RECETTES	
Recettes réelles	71 476 263,00 €
Chapitre 10 - Immobilisations corporelles	8 500 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	44 900 000,00 €
<i>dont subventions travaux Bassée</i>	42 000 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts (emprunt d'équilibre)	18 076 263,00 €
Recettes d'ordre	1 875 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections)	1 875 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 359 537,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 710 800,00 €

Dette

À fin novembre 2023, **l'encours de la dette est de 47,9 M€** (contre 25,11 M€ fin 2023 et 16 M€ fin 2021), en tenant compte de l'emprunt de 10 M€ souscrit à l'automne auprès de la BRED pour couvrir les investissements courants et celui souscrit en octobre 2023 auprès de la Banque des Territoires pour le financement du lieu d'appel de Mathaux (2,7M€).

Compte tenu de la situation de la trésorerie en cette fin d'exercice, un nouvel emprunt de 8 M€ a été souscrit fin novembre mais les fonds n'ayant pas encore été appelés, il n'est pas intégré à ce montant d'encours de dette.

La capacité de désendettement estimée au 1^{er} janvier 2024 sera de 8 ans minimum (contre 3 ans fin 2022) et pourrait être de 11 à 12 ans fin 2024, qui est le premier seuil de vigilance. Les taux d'intérêts importants ont une incidence forte sur le coût des nouveaux emprunts contractés pour les investissements courant de l'établissement et sur la part des emprunts à taux variables déjà souscrits. Ainsi, la stratégie d'endettement doit être anticipée et doit être combinée à une recherche d'augmentation des recettes pérennes de fonctionnement de l'établissement.

En effet, si la Bassée représente une « opération atypique » dans le cours habituel du budget de l'établissement, il n'en reste pas moins qu'un plan de travaux ambitieux est nécessaire dans les années à venir pour assurer l'entretien et la modernisation des ouvrages hydrauliques existants et que ces

travaux restent souvent financer à moins de 80%. Cela impose à l'établissement de trouver des marges financières propres et de dégager une épargne brute suffisante.

Une délibération dédiée permet de mettre en perspective la situation financière de l'établissement avec cette vision prospective pluriannuelle.

Nouvelle spécificité M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet à l'assemblée délibérante de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance (dans le cadre d'une communication spécifique).

Cette nouvelle règle de fongibilité des crédits permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des dépenses. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU les articles L.612-à-20, L2311-1 à L2312-4 et L5211-1 du code général des collectivités locales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU la délibération n°2019-05/02 du 24 mai 2019 approuvant le plan pluriannuel d'investissement ;

VU la délibération n°2023-26/CS portant actualisation du plan pluriannuel d'investissement ;

VU le débat d'orientations budgétaires tenu le 15 novembre 2023 ;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **VOTE** le budget par nature pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : **APPROUVE et ARRETE** le budget primitif de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs pour l'exercice 2024, conformément aux états annexés à la présente délibération et au plan pluriannuel d'investissement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :23 836 747,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 77 710 800,00 €

Article 3 : Pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le niveau de vote est le chapitre.

Article 4 : **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans le budget.

Article 5 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à prélever sur la provision, en cas d'insuffisantes éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr